

Distr.  
GENERALEA/6131  
3 décembre 1965

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Vingtième session

Point 74 de l'ordre du jour

RAPPORTS FINANCIERS ET COMPTES POUR LES EXERCICES TERMINES  
LE 31 DECEMBRE 1963 ET LE 31 DECEMBRE 1964 ET RAPPORTS DU  
COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

- a) ORGANISATION DES NATIONS UNIES;
- b) FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE;
- c) OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR  
LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT;
- d) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES GEREES PAR LE HAUT COMMISSAIRE  
DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES.

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Vladiimir PRUSA (Tchécoslovaquie)

1. A sa 1067ème séance, le 13 octobre 1965, la Cinquième Commission a examiné les rapports financiers et les comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1963 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1964 ainsi que les rapports du Comité des commissaires aux comptes concernant l'Organisation des Nations Unies (A/5806, A/6006), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) (A/5806/Add.1, A/6006/Add.1), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/5806/Add.2, A/6006/Add.2) et les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/5806/Add.3, A/6006/Add.3).

2. La Commission était également saisie de rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/5710, A/5941, A/5711, A/5942, A/5712, A/5943, A/5713, A/5944) ainsi que d'une note du Secrétaire général (A/C.5/1029) concernant les comptes du FISE pour 1964. Le Président du Comité des commissaires aux comptes ainsi que des représentants du FISE, de l'Office de secours et de travaux et du Haut Commissariat pour les réfugiés étaient présents lors de la discussion.

65-31307

6 p.

/...

3. Un représentant s'est inquiété de constater que le Comité des commissaires aux comptes avait dû répéter certaines observations qu'il avait faites l'année précédente, en ce qui concerne, par exemple :

Pour les comptes de la FUNU, le fait que la règle de gestion financière 108.9 (Autorisations de paiements) n'avait pas été appliquée dans tous les cas (A/6006, deuxième partie, par. 15);

Pour les comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies, les pertes enregistrées par l'Office au titre des fournitures et du matériel (A/6006/Add.2, p. 25, par. 8);

Pour les comptes du Haut Commissariat pour les réfugiés, l'état du remboursement des prêts consentis par l'Office (A/C/6006/Add.3, p. 2, par. 6).

Il fallait espérer que les rapports de vérification pour 1965 montreraient que l'on aurait pris dans chaque cas des mesures pour remédier à cet état de choses et qu'en ce qui concerne les comptes du FISE, on se serait efforcé de veiller à la qualité des produits à base de DDT (Programme d'éradication du paludisme) (A/6006/Add.1, partie I C, par. 3; A/C.5/1029).

4. Un autre représentant a fait observer que l'on avait, en violation de la Charte, fait figurer dans les budgets de l'ONU pour 1963 et 1964 des dépenses concernant les obligations émises par l'ONU, la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée et le Cimetière de Corée, et d'autres dépenses analogues, qui ne créaient pas d'obligations financières pour les Etats Membres, et il a déclaré que, par suite, sa délégation ne pourrait pas accepter les rapports financiers et comptes y relatifs.

5. De nombreuses délégations ont rendu hommage aux éminents services que l'ancien président du Comité des commissaires aux comptes avait rendus à l'Organisation pendant les six années écoulées, d'abord comme membre puis, à partir de 1960, comme Président du Comité. La Commission, à l'unanimité, a invité son président à transmettre à M. Götzen l'expression de sa gratitude et ses meilleurs voeux.

6. La Commission a tenu aussi à remercier le Comité des commissaires aux comptes des précieux services qu'il avait rendus à l'Organisation au cours des deux années écoulées et dont attestait la série de rapports très utiles qu'il avait établis.

#### RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIÈME COMMISSION

7. La Cinquième Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

/...

PROJET DE RESOLUTION I

RAPPORTS FINANCIERS ET COMPTES POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1963  
ET RAPPORTS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

A

Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

1. Accepte le rapport financier et les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice terminé le 31 décembre 1963, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes<sup>1/</sup>;
2. S'associe aux observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son deuxième rapport à l'Assemblée générale (dix-neuvième session)<sup>2/</sup>.

B

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

L'Assemblée générale

1. Accepte le rapport financier et les comptes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1963, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes<sup>3/</sup>;
2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son troisième rapport à l'Assemblée générale (dix-neuvième session)<sup>4/</sup>.

C

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

L'Assemblée générale

1. Accepte les comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour l'exercice terminé

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Supplément No 6 (A/5806).

2/ A/5710.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Supplément No 6 A (A/5806/Add.1).

4/ A/5711.

...

le 31 décembre 1963, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes<sup>5/</sup>;

2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son quatrième rapport à l'Assemblée générale (dix-neuvième session)<sup>6/</sup>.

D

Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

L'Assemblée générale

1. Accepte les comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1963, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes<sup>7/</sup>;

2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son cinquième rapport à l'Assemblée générale (dix-neuvième session)<sup>8/</sup>.

5/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Supplément No 6 B (A/5806/Add.2).

6/ A/5712.

7/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Supplément No 6 C (A/5806/Add.3)

8/ A/5713.

/...

PROJET DE RESOLUTION II

RAPPORTS FINANCIERS ET COMPTES POUR L'EXERCICE TERMINE  
LE 31 DECEMBRE 1964 ET RAPPORTS DU COMITE DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES

A

Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

1. Accepte le rapport financier et les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice terminé le 31 décembre 1964, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes<sup>1/</sup>;
2. S'associe aux observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son deuxième rapport à l'Assemblée générale (vingtième session)<sup>2/</sup>.

B

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

L'Assemblée générale

1. Accepte le rapport financier et les comptes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1964, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes<sup>3/</sup>;
2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son troisième rapport à l'Assemblée générale (vingtième session)<sup>4/</sup>.

<sup>1/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session,  
Supplément No 6 (A/6006).

<sup>2/</sup> A/5941.

<sup>3/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session,  
Supplément No 6 A (A/6006/Add.1)

<sup>4/</sup> A/5942.

/...

C

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour  
les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

L'Assemblée générale

1. Accepte les comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1964, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes<sup>5/</sup>;

2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son quatrième rapport à l'Assemblée générale (vingtième session)<sup>6/</sup>.

D

Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire  
des Nations Unies pour les réfugiés

L'Assemblée générale

1. Accepte les comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1964, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes<sup>7/</sup>;

2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son cinquième rapport à l'Assemblée générale (vingtième session)<sup>8/</sup>.

5/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session,  
Supplément No 6 B (A/6006/Add.2).

6/ A/5943.

7/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session,  
Supplément No 6 C (A/6006/Add.3).

8/ A/5944.